

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-03-30 – ALIENATIONS (3.2) – VENTE DE TERRAIN EN ZONE AOC
COTE DE TOUL AU PROFIT DU GFA DES COTES DE TOUL**

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGALT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Depuis 2011, la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) - en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais, la chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, l'ODG des Côtes de Toul et la SAFER Lorraine - est engagée dans un projet visant à la reconquête du vignoble Tulois sur son aire géographique labellisée AOC. Cette opération a abouti à la création d'un GFA (Groupement Foncier Agricole) mutualisé entre les deux intercommunalités et a favorisé l'installation de deux jeunes viticulteurs. Cette opération de maîtrise foncière a également permis de conforter les domaines viticoles déjà en place.

La convention signée le 24 février 2014 par les différents partenaires du projet a permis à la SAFER d'acquérir des terrains préfinancés par les EPCI, afin de créer des îlots permettant le développement de l'activité viticole sur la zone AOC.

L'article 3.7.3 de la convention prévoit que les 2 EPCI s'engagent à acquérir les biens non rétrocédés à des tierces personnes à la fin du projet. C'est pourquoi aujourd'hui la CC2T est devenue propriétaire de nombreuses parcelles sur les communes de Domgermain, Pagny-derrière-Barine, Charmes-la-Côte, Lucey et Bruley.

Dans cette perspective, le GFA des Côtes de Toul a souhaité acquérir plusieurs de ces parcelles situées en zone AOC, sur la côte Ginot à Charmes-la-Côtes. Cette démarche vise à renforcer la cohérence d'un îlot qui pourrait être créé, mais aussi à faciliter des échanges fonciers avec les propriétaires adjacents, dans l'objectif de constituer un îlot viticole homogène.

La délibération n°2025-01-14 a prévu une vente entre la CC2T et la SAFER sur 8 parcelles. Cependant, il manquait la parcelle n° G 286 située à Charmes-la-Côte d'une surface totale de 1,20 ares. Cette parcelle étant déjà stipulée dans la promesse d'achat émise par la SAFER, cette régularisation n'a aucune incidence financière.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Autoriser la vente à la SAFER de la parcelle n° G 286 située à Charmes-la-Côte selon les modalités ci-avant exposées,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX